

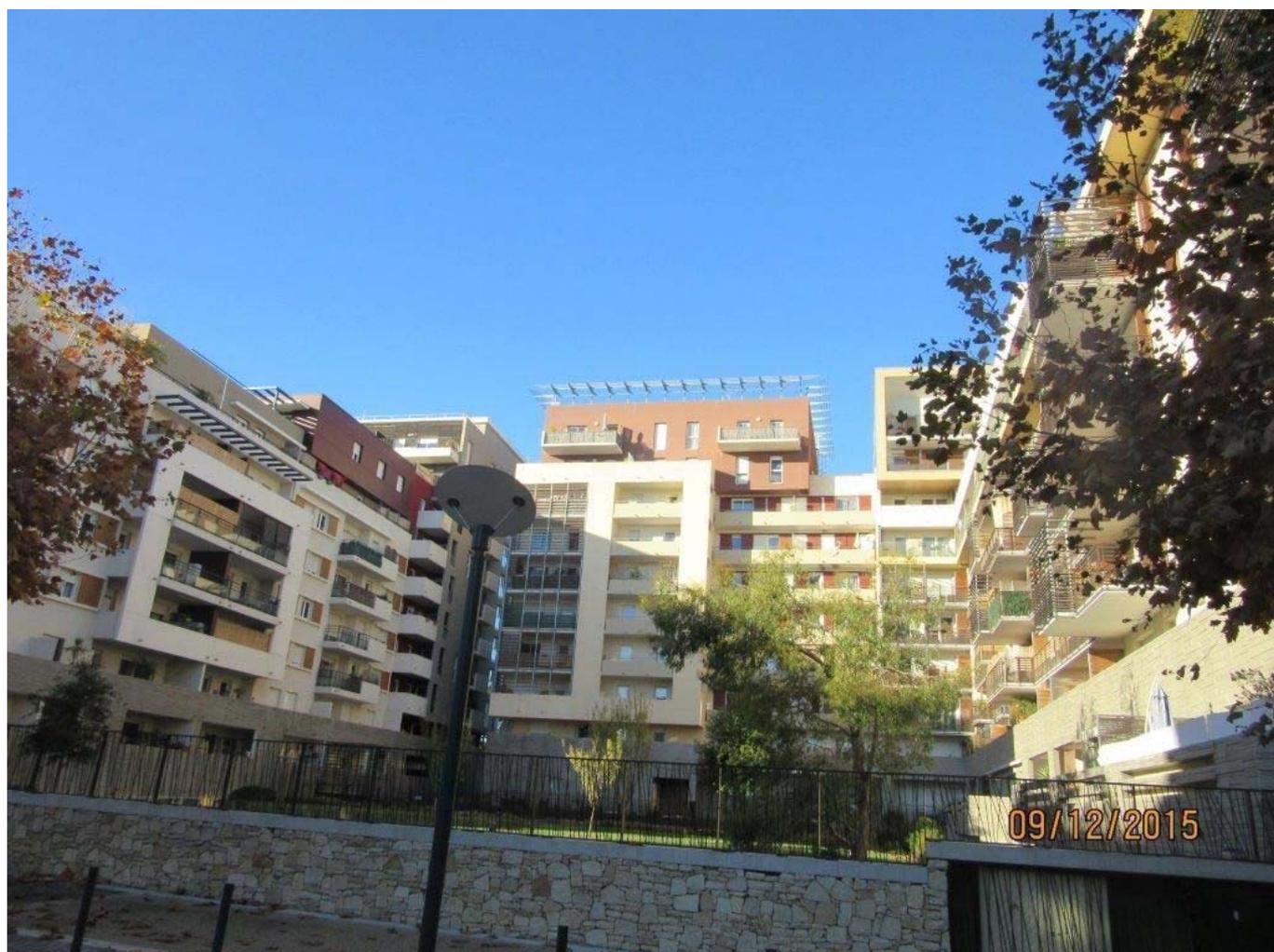
DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE V1

Commune de : MONTPELLIER

MONTPELLIER PROPYLEE

34172_081_01

Création 12/09/2016



Adresse du site :

RESIDENCE PROPYLEE

285, Avenue du Mondial de Football 98, 34295 MONTPELLIER

SOMMAIRE

- 1. DESCRIPTIF SOMMAIRE DU PROJET**
- 2. CARTE IGN POINTEE**
- 3. PLAN DE VILLE**
- 4. VUE SATELLITE**
- 5. CONFORMITÉ AUX NORMES**
- 6. REFERENCES CADASTRALES :**
 - Plan cadastral pointé
- 7. PLANS DU PROJET**
 - Plan Toit-terrasse existant
 - Plan Toit-terrasse projeté
 - Plans d'élévation existant
 - Plans d'élévation projeté
- 8. PHOTOS ET PHOTOMONTAGE DU SITE**
 - Photos et panoramique
 - Photomontage avec l'implantation future

1. DESCRIPTIF SOMMAIRE DU PROJET

Dans le cadre du déploiement de son réseau, Free Mobile souhaite aménager un relais de radiotéléphonie sur la parcelle cadastrée : section SA, parcelle 355, Résidence Propylée, au 282 de l'Avenue du mondial de Football 98, 34295, Montpellier.

Appartenant à :

SNI Sud-Est, 22 Allée Ray Grassi, CS20023, 13272 Marseille Cedex 8

L'installation nécessite :

A) AERIENS

- Mise en place de 3 antennes en toiture terrasse du bâtiment.

B) EQUIPEMENTS TECHNIQUES

- Implantation d'armoires techniques et d'un coffret électrique en terrasse.

C) INTEGRATION :

- Les antennes seront de type tube mono secteur.
- La zone technique sera visible depuis le pied du bâtiment.

2. CARTE IGN POINTEE

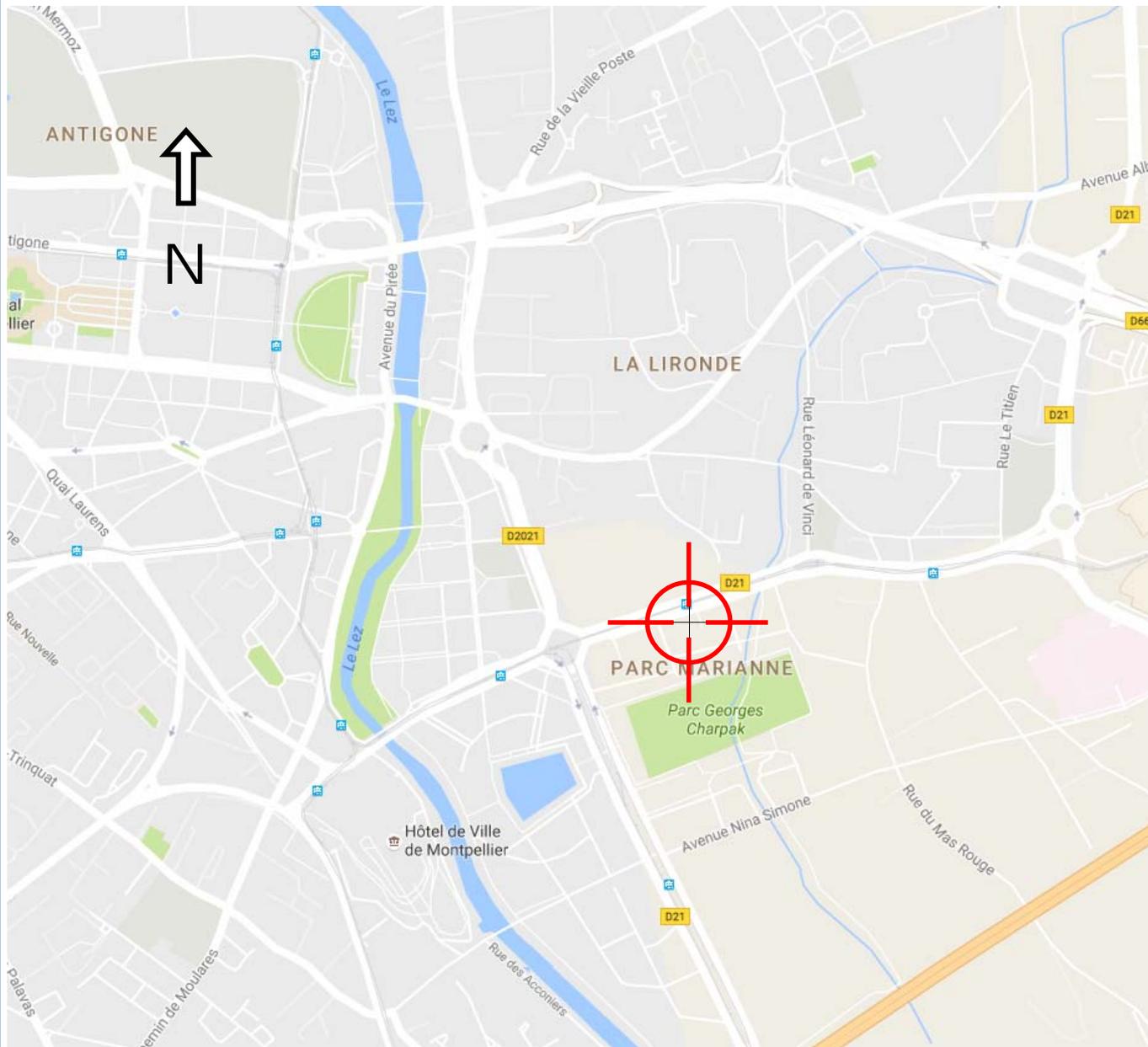


Nom et code du site : MONTPELLEIR PROPYLEE 34172_081_01
Adresse du site : 282, Avenue du Mondial de Football 98
Références :
Carte IGN n° : Carto Explorateur Echelle : 1/25000^{ème}
X=726.759 Y=1845.785 Z=34m NGF

CartoExplorateur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000
© FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PFR®

500 m

3. PLAN DE VILLE



4. VUE SATELLITE



5. CONFORMITÉ AUX NORMES

1. Conformité de l'installation aux règles de la CSTB (en cas de station GSM)

oui non

2. Existence d'un périmètre de sécurité accessible au public :

oui oui non balisé non

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil de la Recommandation ci-dessous.

3. Le champ radioélectrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence de la Recommandation du Conseil 99/519/CE en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence de site(s) sensible(s) de notoriété publique situés à moins 100 mètres de l'antenne

oui non

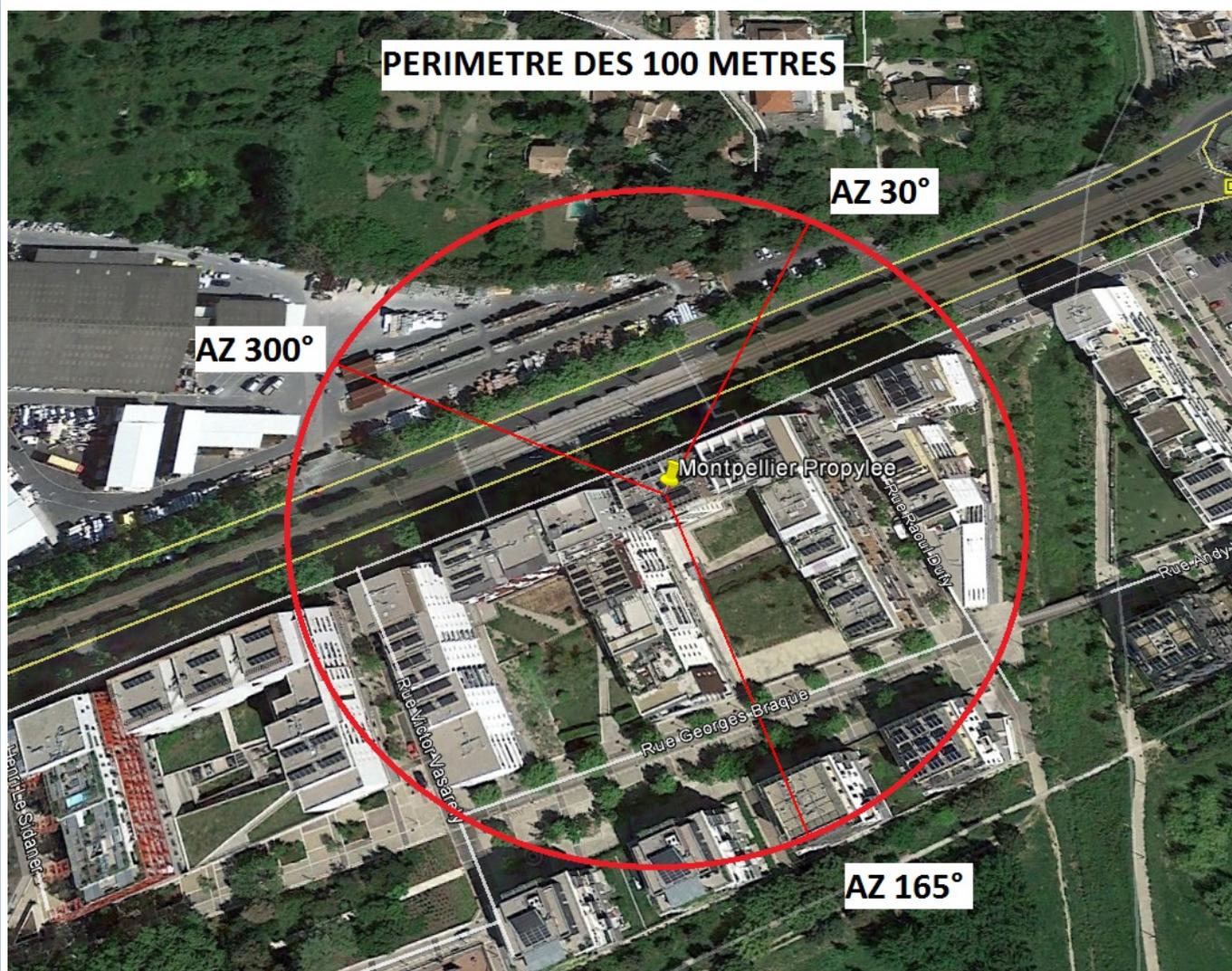
Si oui, est-il situé dans le lobe principal de l'antenne ?

oui non

Si la réponse est OUI, liste des sites en précisant pour chacun le nom, l'adresse, les coordonnées WGS 84 (facultatif) et l'estimation du niveau maximum de champ reçu par rapport à la valeur de référence du décret n°2002-775.

Nom établissement		
Nature établissement		
Adresse		
Code postal		
Ville		
Estimation du champ reçu		

5. CONFORMITÉ AUX NORMES



Engagements de Free Mobile & Positions des Autorités Sanitaires sur les Antennes relais et la santé

Engagements au titre de la protection de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public, telles que définies dans la circulaire interministérielle du 16 octobre 2001 relative aux antennes-relais de téléphonie mobile.

Engagements en matière d'information et de transparence



L'Association des maires de France (AMF) et l'Association française des opérateurs mobiles (AFOM) ont élaboré en 2004 le « Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs » pour le déploiement des antennes-relais

Fin 2007 le document a été actualisé et rebaptisé « Guide des relations entre opérateurs et communes ». Free Mobile s'est engagé à suivre ce guide.

Obligations à l'égard de l'Etat et des utilisateurs de ses services

Les opérateurs qui proposent les services de téléphonie mobile sont, chacun, soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Les opérateurs ont des droits conférés par les autorisations d'utilisation de fréquences qui leur ont été délivrées par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes). Ces autorisations créent des droits et des obligations à leur profit et ont notamment pour effet de permettre l'utilisation du domaine public hertzien. En cas de manquements des opérateurs à leurs obligations, le pouvoir réglementaire peut remettre en cause le droit d'utiliser les fréquences (cf. article L36-11 du CPCE).

Les Antennes Relais et la Santé

Les positions des Autorités Scientifiques et Sanitaires

Avis du SCENHIR (Comité Scientifique des Risques Sanitaires Emergents et Nouveaux, auprès de la Commission Européenne) sur les radiofréquences et la santé, mars 2015

« Selon les résultats des recherches scientifiques actuelles, aucun effet néfaste sur la santé n'est établi si l'exposition reste inférieure aux niveaux fixés par les normes en vigueur ».

« L'examen approfondi de toutes les données récentes et pertinentes n'a pas permis d'établir la dangerosité des CEM, ce qui est rassurant. »

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que *« cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population ».*

Académie nationale de médecine - 22 octobre 2013

« L'Académie nationale de médecine a pris connaissance du rapport d'expertise de l'Anses « Radiofréquences et santé. Mise à jour de l'expertise », rendu public le 15 octobre 2013. Comme pour la précédente expertise collective de l'Afsset, publiée en 2009, l'Académie tient à souligner cette fois encore, la qualité globale du rapport



DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE

2013 et l'effort considérable d'analyse de la littérature scientifique qui en font un document de référence. L'Académie constate que sont confirmées les conclusions du rapport scientifique 2009 de l'Afsset et les avis qu'elle a rendus à trois reprises sur ce sujet. Qu'il s'agisse des effets non cancérogènes sur le système nerveux central ou en dehors de lui, ou des effets cancérogènes en général, les quelque 2600 études publiées dans le monde sur ce sujet n'ont pas pu mettre en évidence de manière rigoureuse et reproductible un risque de cancer ou d'une autre pathologie organique dû à la téléphonie mobile ou au Wifi.»

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET, désormais ANSES), octobre 2009

« Les données issues de la recherche expérimentale disponible n'indiquent pas d'effet à court terme ni à long terme de l'exposition aux radiofréquences »

Rapport de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), novembre 2009

« Il importe de tenir compte des résultats des études et des expertises scientifiques – dont celles de l'AFSSET – qui concluent à l'innocuité des antennes-relais »

Avis des Académies de Médecine, des Sciences et des Technologies, décembre 2009

« Réduire l'exposition aux ondes radio des antennes relais n'est pas justifié scientifiquement ».

Aide mémoire 304 de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de Mai 2006

« Compte tenu des très faibles niveaux d'exposition et des résultats des travaux de recherche obtenus à ce jour, il n'existe aucun élément scientifique probant confirmant d'éventuels effets nocifs des stations de base et des réseaux sans fil pour la santé ».



La réglementation relative à l'exposition du public

Celle-ci est encadrée par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques et par la circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile.

Les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques sont fixées, en France, par le **décret 2002-775 du 3 mai 2002** et permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques

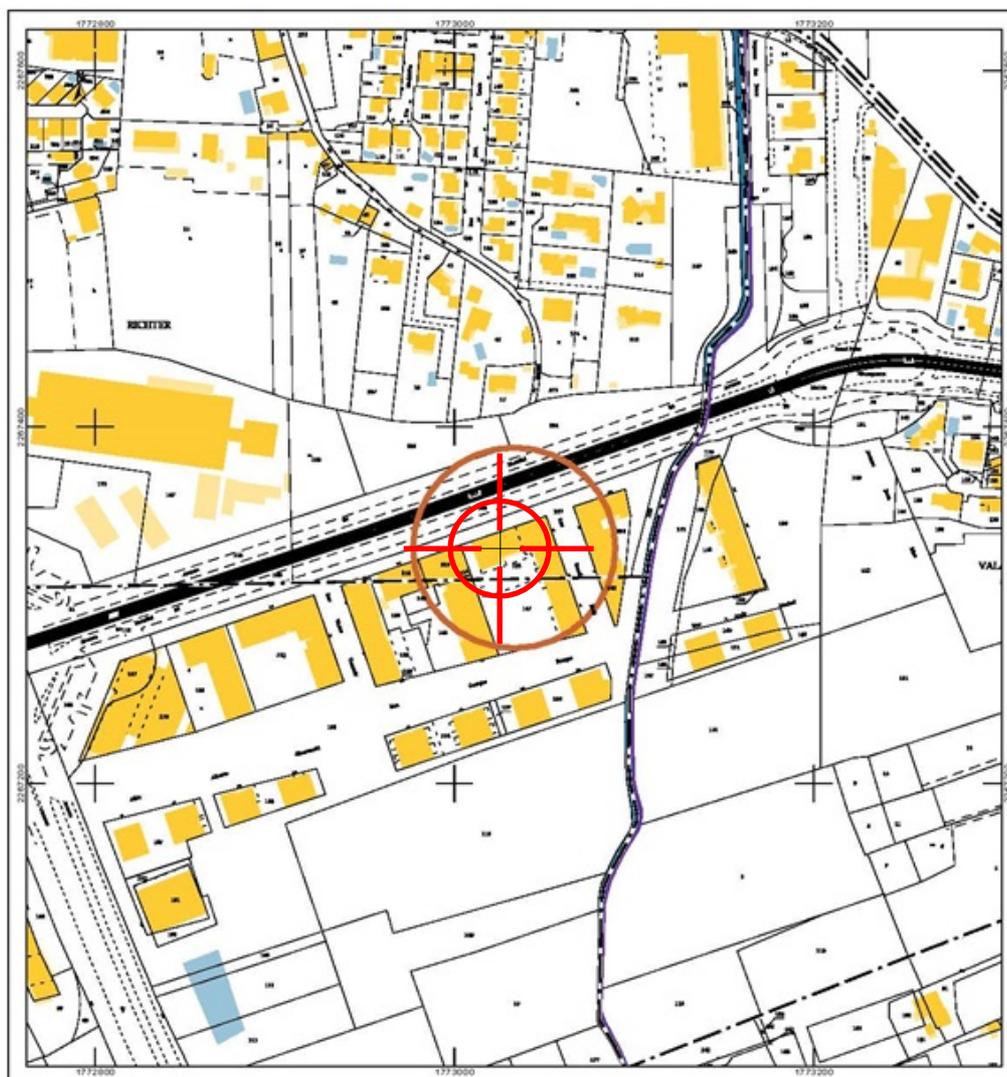
	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1800 MHz	2100 MHz	2600 MHz
Intensité du champ électrique en V/m (volts par mètre)	36	38	41	58	61	61

La circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile précise qu'il appartient à l'exploitant d'une antenne relais de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute exposition du public à des niveaux dépassant les valeurs limites fixées par la réglementation.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

6. PLAN CADASTRAL

Département : HERAULT	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- PLAN DE SITUATION -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : MONTPELLIER Centre administratif CHAPTAL 34853 34853 MONTPELLIER Cedex 02 tél. -fax :
Commune : MONTPELLIER		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Section : SA Feuille : 000 SA 01		
Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/2000		
Date d'édition : 01/07/2018 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF83CC43 ©2018 Ministère des Finances et des Comptes publics		



7. PLANS D'IMPLANTATION

- **Plan Toit-terrasse existant**
- **Plan Toit-terrasse projeté**
- **Plans d'élévation existant**
- **Plans d'élévation projeté**

8. PHOTOS

VUES GÉNÉRALES



VUE DE LA ZONE D'IMPLANTATION



PANORAMIQUE



8. PHOTOMONTAGES

Avant Travaux



Après Travaux

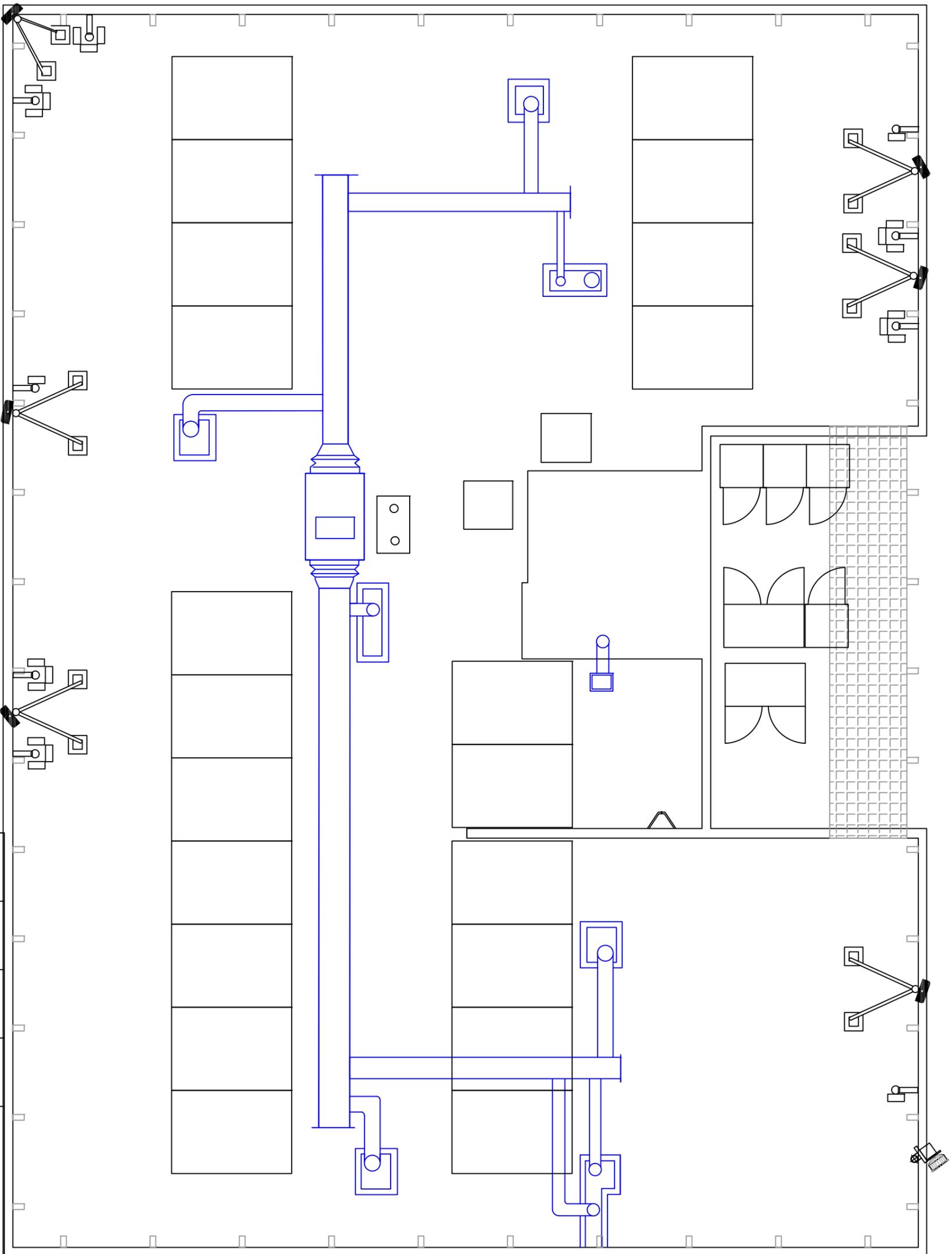


Avant Travaux



Après Travaux





Modifications		
Indice	Date	S/Couvert
A	01/07/2016	SD
		EC
Création du plan		

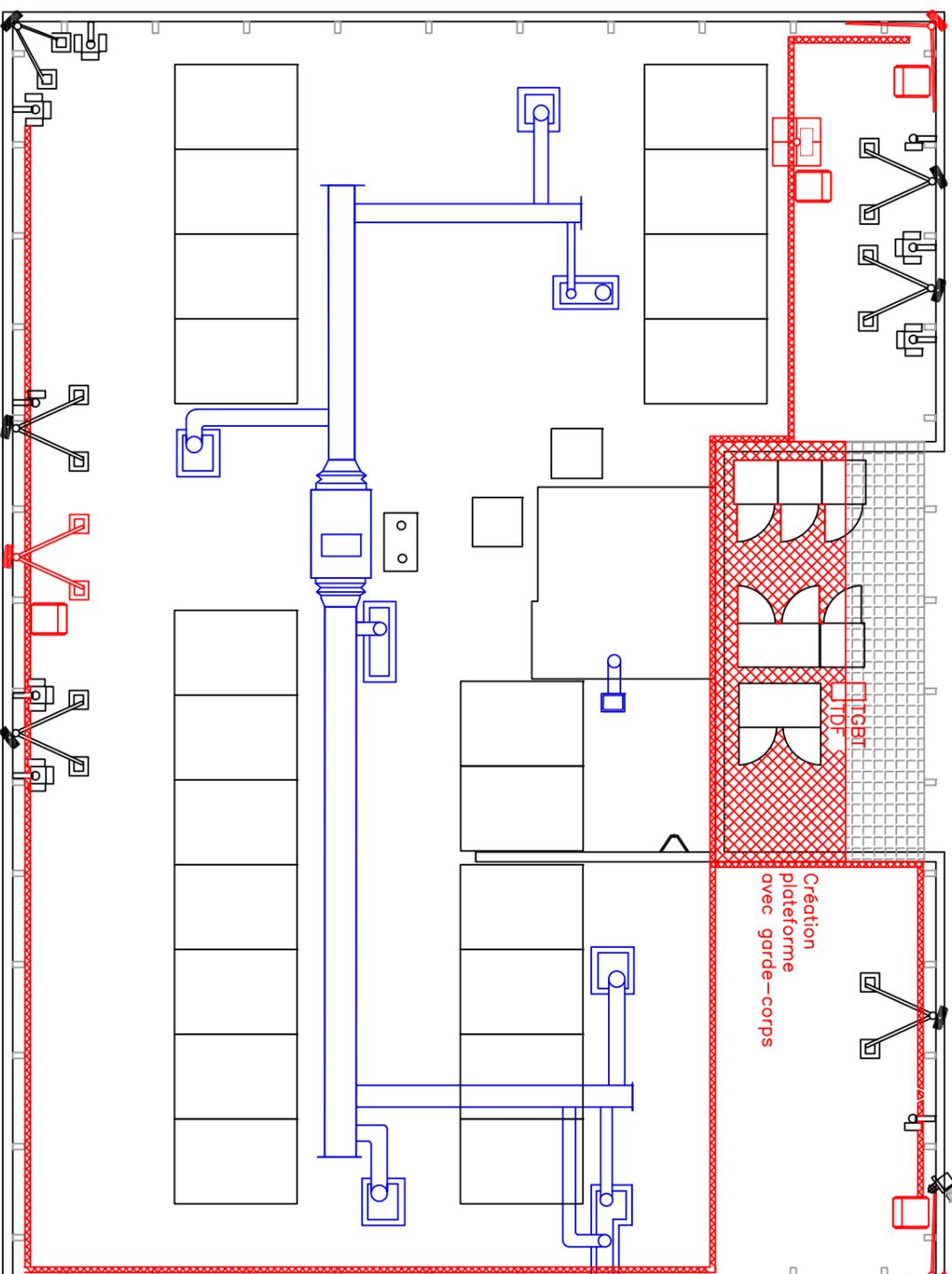

D.O. TOULOUSE
 SERVICE SITES
 Département Ingénierie

PLAN N° :	TLS - 3006	Code IG :	341721E	Réseau :	TDF
Ech. :	1/100e	S/C :	SD	TERRASSE	
Le :	30/06/2016	Dess. :	EC	PLAN - TERRASSE	

Ce document est la propriété de TDF, il ne peut être communiqué ou reproduit que sur autorisation écrite de TDF.

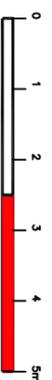


Projet FREE
AZ 300°
Hma 31.00m.



Projet FREE
AZ 30°
Hma 31.00m.

Projet FREE
AZ 165°
Hma 31.00m.

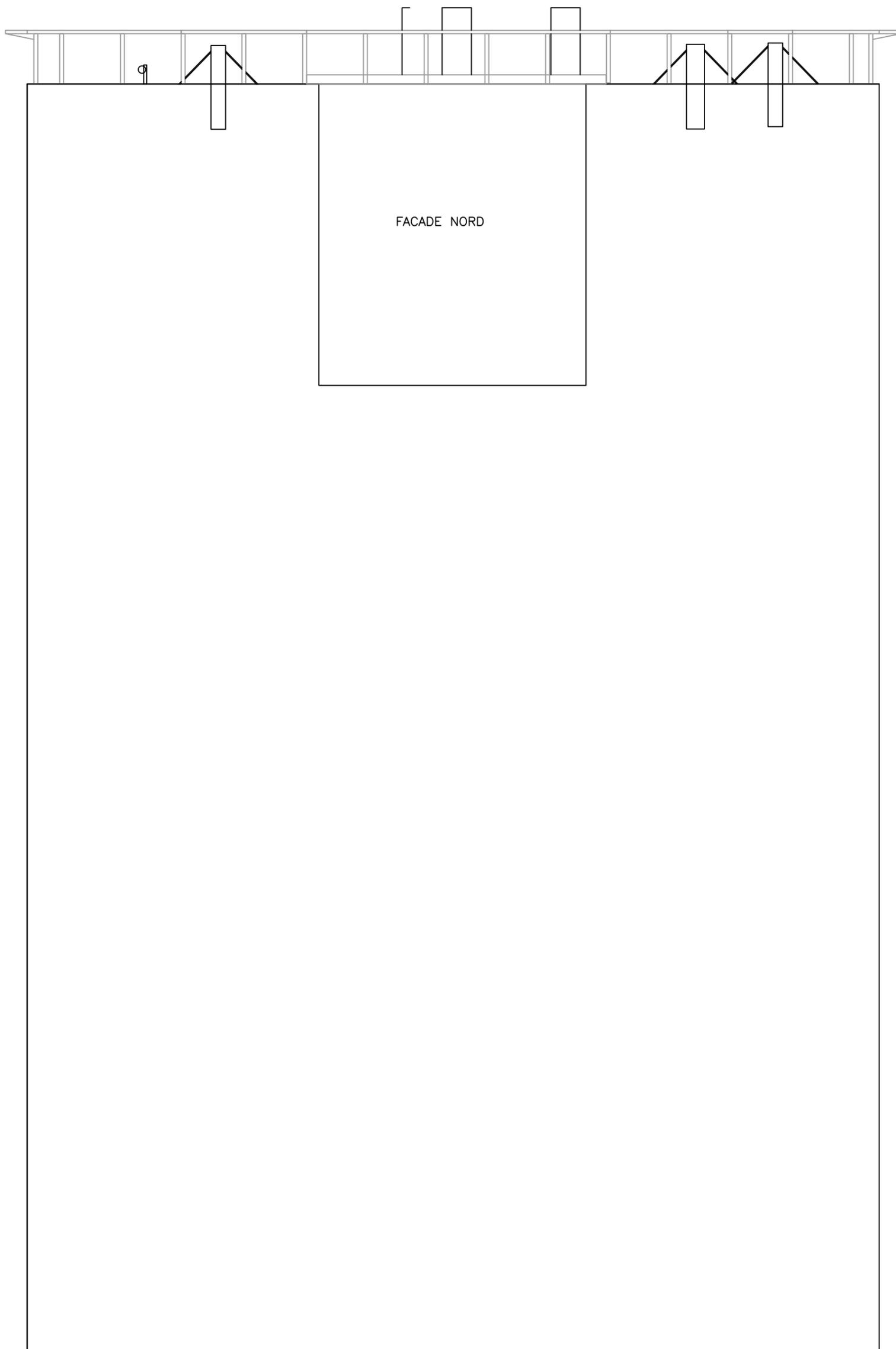


Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications
A	01/07/2016	SD	EC	Création du plan


D.O. TOULOUSE
 SERVICE SITES
 Département Ingénierie

PLAN N° :	TL5 - 3006	Code IG :	341721E	Réseau :	TDF
Ech. :	1/100e	S/C :	SD	TERRASSE	
Le :	30/06/2016	Dess. :	EC	PLAN - TERRASSE	

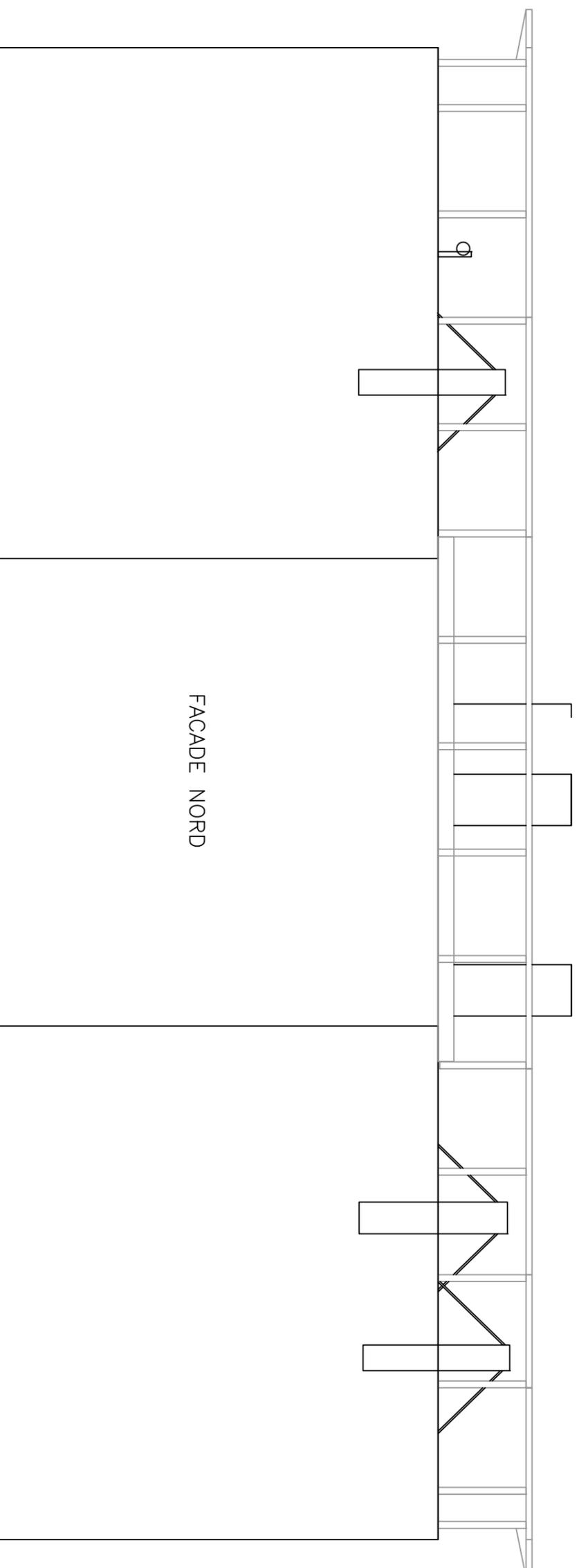
Ce document est la propriété de TDF, il ne peut être communiqué ou reproduit que sur autorisation écrite de TDF.



Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications
A	01/07/2016	SD	EC	Création du plan

	D.O. TOULOUSE SERVICE SITES Département Ingénierie		MONTPELLIER 5489	
	PLAN N° : Ech. : 1/100e Le : 30/06/2016	TLS - 3006 S/C : SD Dess.: EC	Code IG : 341721E	Réseau : TDF

Ce document est la propriété de TDF, il ne peut être communiqué ou reproduit que sur autorisation écrite de TDF.



FACADE NORD

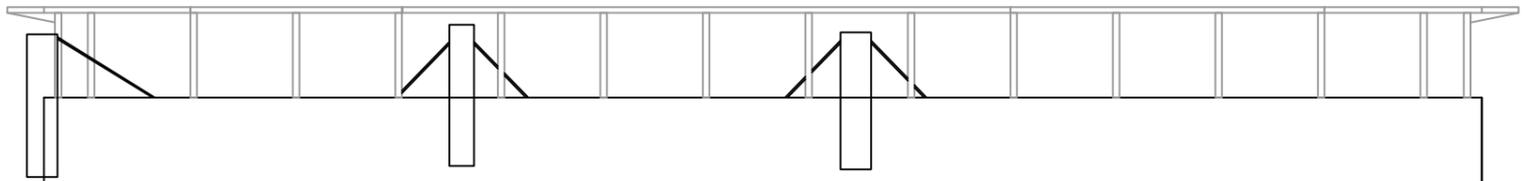
Indice	A	Date	01/07/2016	S/Couvert	SD	Dessin	EC	Création du plan
								Modifications



D.O. TOULOUSE
SERVICE SITTES
Département Ingénierie

PLAN N° :	TLS - 3006	Code IG :	341721E	Réseau :	TDF
Ech. :	1/75e	S/C :	SD	TERRASSE	
Le :	30/06/2016	Dess. :	EC	ELEVATION - NORD ZOOM	

Ce document est la propriété de TDF, il ne peut être communiqué ou reproduit que sur autorisation écrite de TDF.

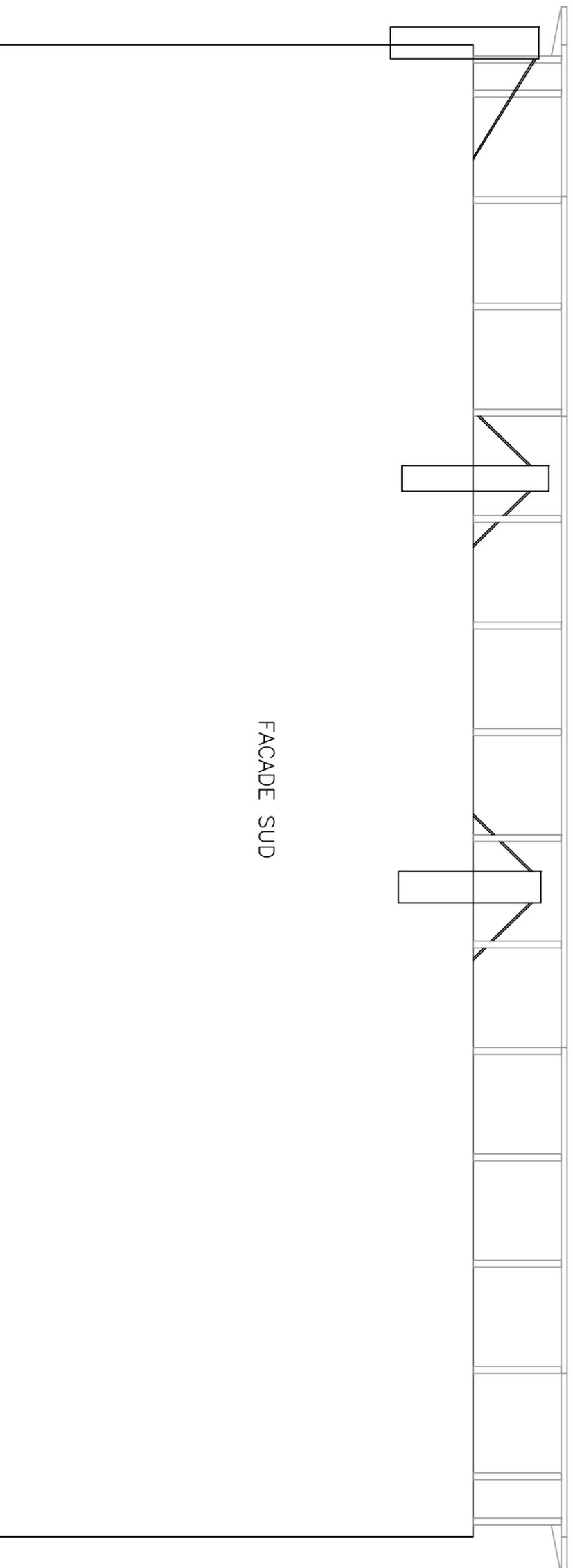


FACADE SUD

Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications
A	01/07/2016	SD	EC	Création du plan

	D.O. TOULOUSE SERVICE SITES Département Ingénierie		MONTPELLIER 5489		
	PLAN N° :	TLS - 3006	Code IG :	341721E	Réseau :
Ech. :	1/100e	S/C :	SD	TERRASSE ELEVATION - SUD	
Le :	30/06/2016	Dess. :	EC		

Ce document est la propriété de TDF, il ne peut être communiqué ou reproduit que sur autorisation écrite de TDF.



FACADE SUD

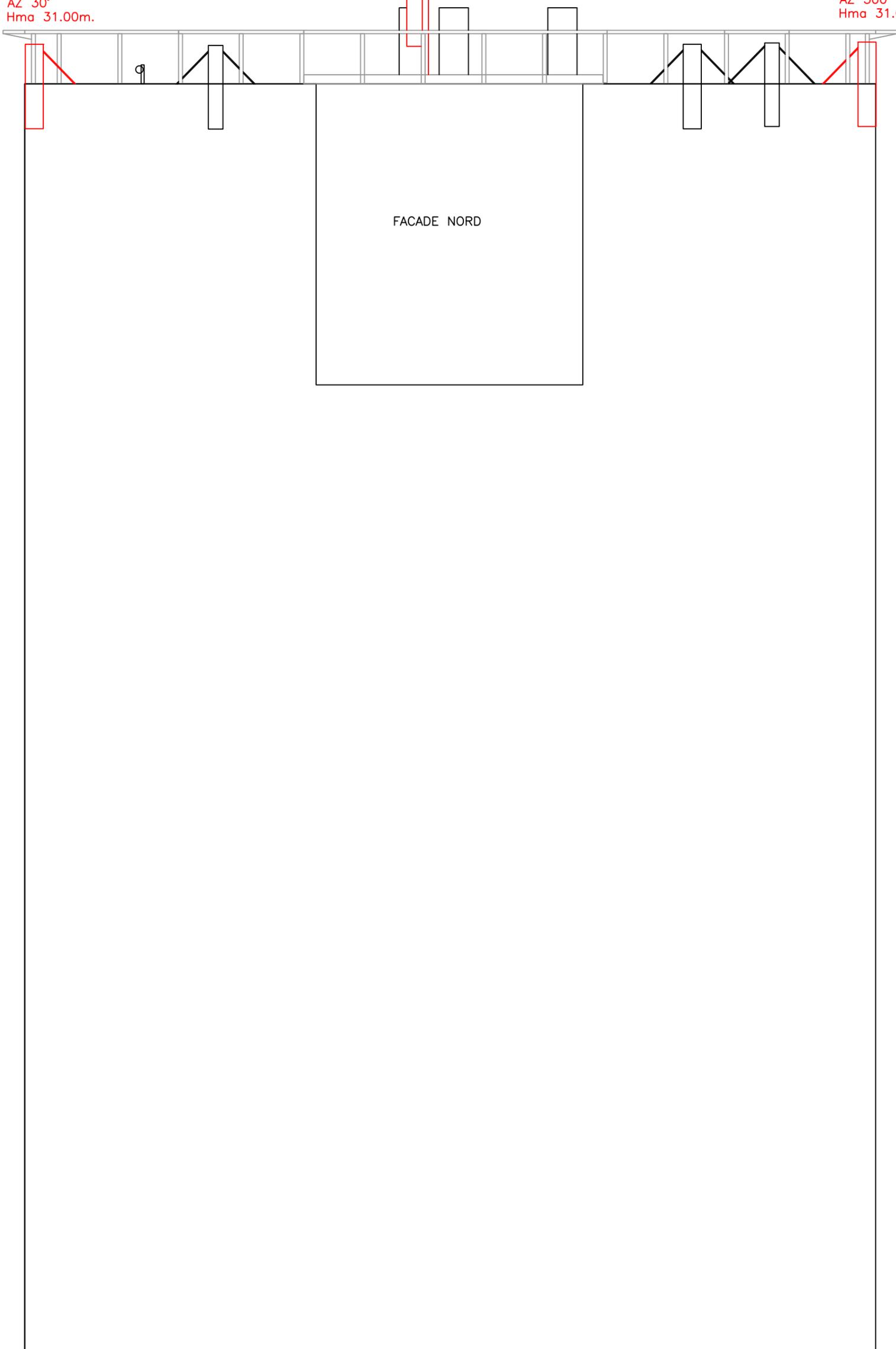
A	01/07/2016	SD	EC	Création du plan
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications
 D.O. TOULOUSE SERVICE SITTES Département Ingénierie				MONTPELLIER 5489 TERRASSE ELEVATION – SUD ZOOM
PLAN N° :	TLS – 3006			Réseau : TDF
Ech. : 1/75e	S/C : SD			
Le : 30/06/2016	Dess. : EC			

Ce document est la propriété de TDF, il ne peut être communiqué ou reproduit que sur autorisation écrite de TDF.

Projet FREE
AZ 30°
Hma 31.00m.

TGBT
TDF

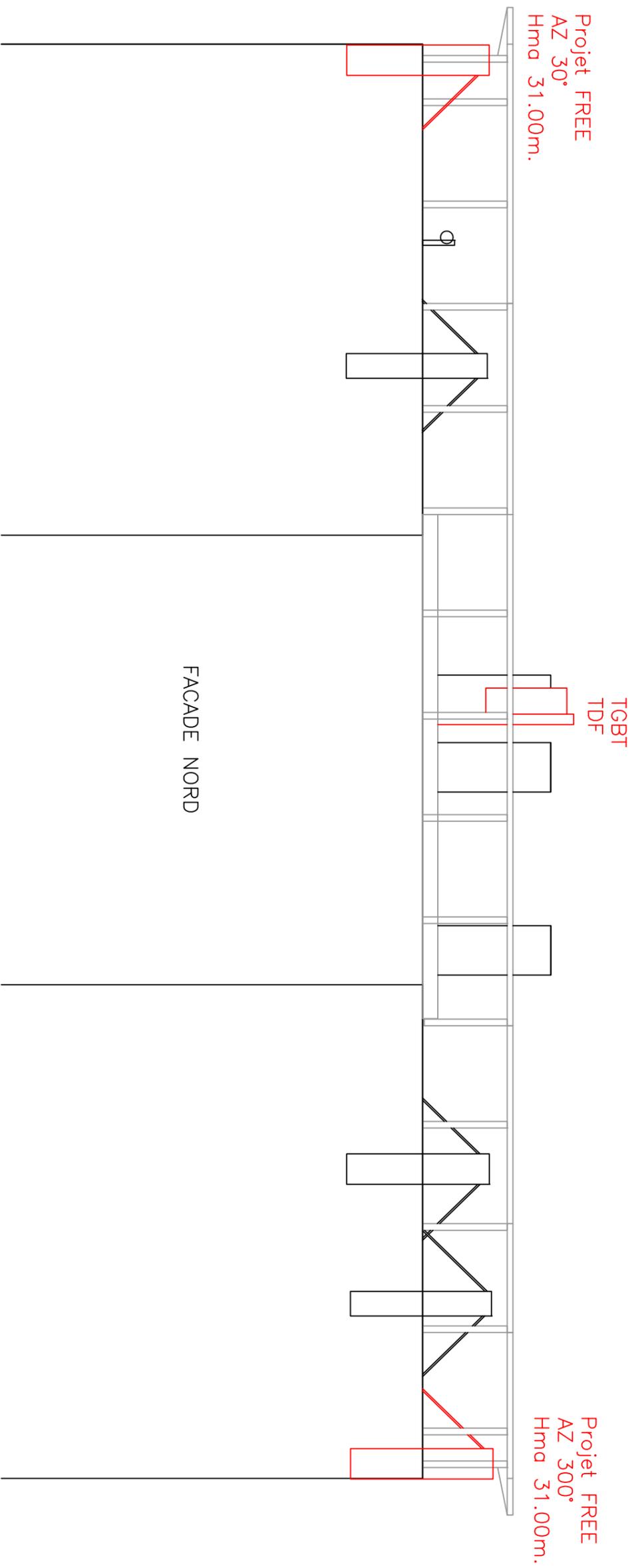
Projet FREE
AZ 300°
Hma 31.00m.



Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications
A	01/07/2016	SD	EC	Création du plan

	D.O. TOULOUSE SERVICE SITES Département Ingénierie	MONTPELLIER 5489	
	PLAN N° : TLS - 3006 Ech. : 1/100e Le : 30/06/2016	S/C : SD Dess.: EC	Code IG : 341721E
TERRASSE ELEVATION - NORD			

Ce document est la propriété de TDF, il ne peut être communiqué ou reproduit que sur autorisation écrite de TDF.



A	01/07/2016	SD	EC	Création du plan
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications

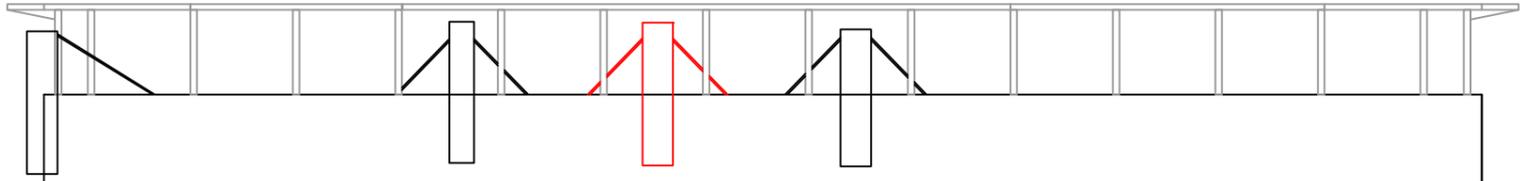


D.O. TOULOUSE
SERVICE SITES
Département Ingénierie

PLAN N° :	TLS - 3006	Code IG :	341721E	Réseau :	TDF
Ech. :	1/75e	S/C :	SD	TERRASSE	
Le :	30/06/2016	Dess. :	EC	ELEVATION - NORD ZOOM	

Ce document est la propriété de TDF, il ne peut être communiqué ou reproduit que sur autorisation écrite de TDF.

Projet FREE
AZ 165°
Hma 31.00m.

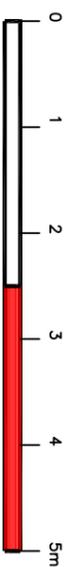


FACADE SUD

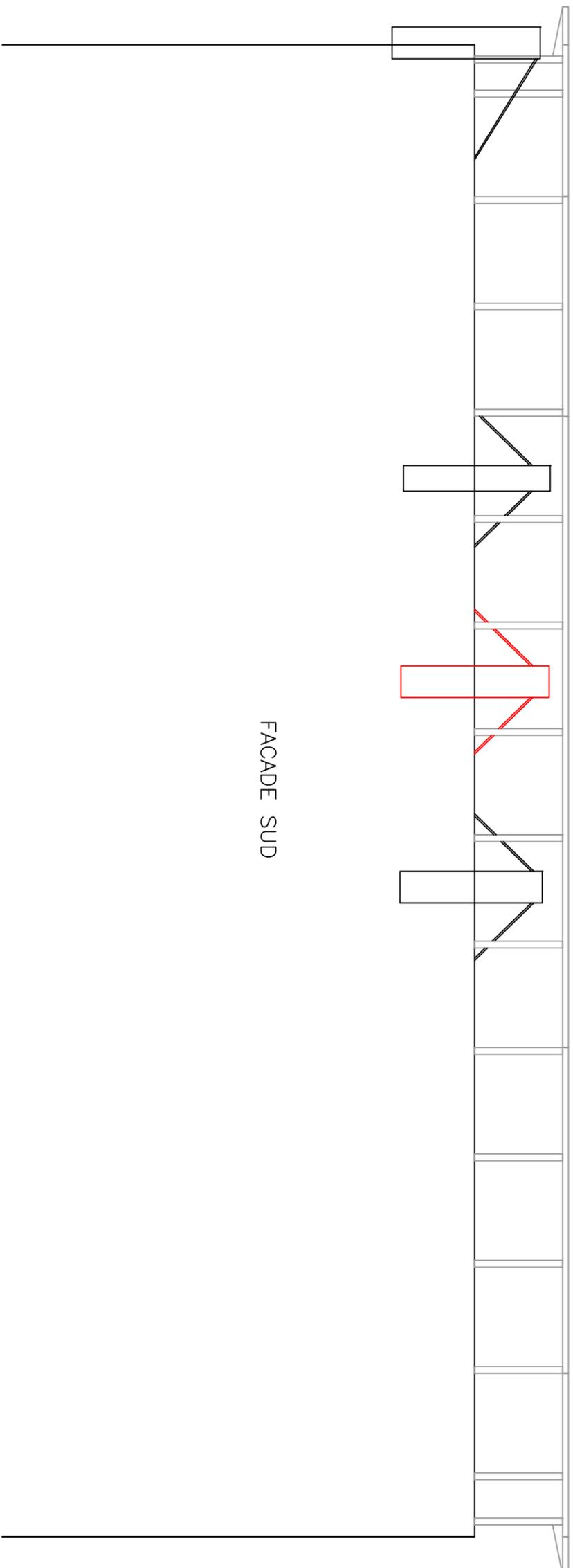
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications
A	01/07/2016	SD	EC	Création du plan

	D.O. TOULOUSE SERVICE SITES Département Ingénierie	MONTPELLIER 5489	
		Code IG : 341721E	Réseau : TDF
PLAN N° :	TLS - 3006	TERRASSE ELEVATION - SUD	
Ech. : 1/100e	S/C : SD		
Le : 30/06/2016	Dess.: EC		

Ce document est la propriété de TDF, il ne peut être communiqué ou reproduit que sur autorisation écrite de TDF.



Projet FREE
 AZ 165°
 Hma 31.00m.



FACADE SUD

A	01/07/2016	SD	EC	Création du plan
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications
				MONTPELLIER 5489 Code IG : 341721E Réseau : TDF
PLAN N° :		TLS - 3006		
Ech. : 1/75e		S/C : SD		
Lé : 30/06/2016		Dess. : EC		
		TERRASSE ELEVATION - SUD ZOOM		